

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 25 février 2022**

REÇU LE

- 1 MARS 2022

Date de convocation
18 février 2022

Date d'affichage

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 20
Présents : 20
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-cinq février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-huit février par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Étaient Présents : Philippe MOREAU, Dominique DENIS, Jean-Luc PICARD (a reçu procuration de Sandrine GUILLOCHON), Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS, Philippe GILLET, Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE, Stéphanie WURPILLOT, Diane DE BELLESCIZE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Julien DELALANDRE, Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sandrine GUILLOCHON (a donné procuration à Jean-Luc PICARD), Dany BRATS

Absente : Sylvie GIRAULT

Diane DE BELLESCIZE est nommée secrétaire de séance.

2022-005 : Débat sur le rapport des orientations budgétaires 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Son objectif est de renforcer l'information de l'assemblée et de favoriser la démocratie participative de l'assemblée, en organisant un débat sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Commune.

Le débat d'orientations budgétaires repose sur un rapport sur les orientations budgétaires, qui doit contenir à minima les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires avec l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes, précisant les hypothèses d'évolution retenues,
- Les engagements pluriannuels envisagés, et notamment les autorisations de programme en cours ou à créer,
- La structure et la gestion de la dette contractée, et les perspectives pour le projet de budget primitif.

Conformément au règlement intérieur du conseil municipal, le rapport sur les orientations budgétaires a été transmis aux membres de l'assemblée, avec la convocation à la séance du conseil municipal. Le rapport présente une analyse de la situation financière de la Commune et précise les grandes orientations 2022 pour le budget primitif principal et le budget primitif annexe.

Entendu la présentation de Monsieur le Maire, et de Madame Dominique DENIS, Adjointe au Maire en charge des finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, sur la base du rapport annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le maire à prendre toute décision et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le :

01/03/2022
04/01/2022

Le Maire,
Philippe MOREAU

